

PROCÈS VERBAL
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS DE COLOMBEY ET DU SUD TOULOIS
CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU : 17 octobre 2018

Nombre de conseillers en exercice : 57

Nombre de conseillers votants présents : 37

Nombre de procurations : (2) – Monsieur Jean-François BALTARD donne procuration à Monsieur Yvon MMONIER – Madame Laurence SAINTOT donne procuration à Monsieur Jean-Louis OLAÏZOLA

Nombre de suppléants présents ayant le droit de vote (3) – Monsieur Germain GRANDJEAN donne pouvoir à Monsieur Bruno COURTOIS – Monsieur Philippe DIDELOT donne pouvoir à Madame Catherine BARRAT – Monsieur Christian FRANCE donne pouvoir à Madame Marie-Aline BONNAVENTURE

Nombre de conseillers votants : 39

Nombre de Conseillers excusés : 12

Conformément à l’art L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance est nommé :

Secrétaire de séance : Madame Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH

Date de convocation : 10 octobre 2018

Date d’affichage : 23 octobre 2018

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
ABONCOURT	Joël BAUDY	X						
	Jean-Pierre OLRV							
ALLAIN	Daniel PRIME				X			
	Rolland MILLERY	X						
ALLAMPS	Jean-François BALTARD				X			
	Yvon MONIER	X	X					
BAGNEUX	Germain GRANDJEAN				X			
	Bruno COURTOIS	X						
BARISEY AU PLAIN	Jean-Marie GERONDI					X		
	Stéphane NION					X		
BARISEYLA COTE	Christophe PASCAL	X						
	Péggy ROBSON			X				
BATTIGNY	Denis THOMASSIN	X						
	Jean COLIN			X				
BEUVEZIN	Hervé MANGENOT					X		
	Marianne BRENNEY					X		
BLENOD LES TOUL	Jean-Louis OLAIZOLA	X	X					
	Martine MICHEL	X						
	Maurice SIMONIN				X			
	Laurence SAINTOT				X			
BULLIGNY	Alain GRIS	X						
	Bertrand DELIGNY	X						
COLOMBEY LES BELLES	Adolphe REGOLI				X			
	Annie FLORENTIN				X			
	Margot MOREL				X			
	Michel HENRION	X						
	Nathalie CROSNIER	X						
COURCELLES	Bernard SAUCY	X						
	Mickaël MATHIEU			X				
CREPEY	Andrée ROUYER				X			
	Daniel THOMASSIN				X			
CREZILLES	Patrick AUBRY	X						
	Daniel KAISER							
DOLCOURT	Jean MARCHAND					X		
	Bruno LARDIN							
FAVIERES	Christophe BLANZIN	X						
	Marie Louise HARALAMBON	X						
FECOCOURT	David BRUGMANN					X		
	Patrick THOMAS							

		Titulaires et suppléants ayant droit de vote présents	Pouvoir	Suppléants sans droit de vote	Excusés	Absents	Heure d'arrivée	Heure de sortie
GELAUCOURT	Michel CAPDEVIELLE					X		
	<i>Lionel GONZALES</i>							
GEMONVILLE	Alain GODARD				X			
	<i>Monique CHAROTTE</i>							
GERMINY	Patrick DETHORET	X						
	<i>Raymond MINEL</i>							
GIBEAUMEIX	Denis KIEFFER	X						
	<i>Catherine COLIN</i>							
GRIMONVILLER	Alexis BOUROT					X		
	<i>Régis BARBIER</i>							
MONT L'ETROIT	Jean-Jacques TAVERNIER	X						
	<i>Michel ROUSSEL</i>							
MONT LE VIGNOBLE	Jean-Pierre CALLAIS	X						
	Michel JEANDEL	X						
MOUTROT	Guy CHAMPOUGNY	X						
	<i>Bruno MULLER</i>							
OCHEY	Philippe PARMENTIER	X						
	Daniel VATTANT	X						
PULNEY	Jean-François DEZAVELLE	X						
	<i>Gérard BARTHEL</i>			X				
SAULXEROTTE	Céline BOUVOT	X						
	<i>Serge JACOB</i>							
SAULXURES LES VANNES	Pascal KACI					X		
	Céline FOLLEY	X						
SELAINCOURT	Francis VALLANCE	X						
	<i>Nathalie BESNOIST</i>							
THUILLEY AUX GROISEILLES	Frédéric RAYBOIS	X						
	Marc DETHOREY	X						
TRAMONT EMY	Philippe DIDELOT					X		
	<i>Catherine BARRAT</i>	X						
TRAMONT LASSUS	Roland HUEL	X						
	<i>Philippe VERMION</i>							
TRAMONT ST ANDRE	Xavier FLAMENT					X		
	<i>Mathieu WECKBRODT</i>							
URUFFE	José FAYS	X						
	Elisabeth DELCROIX ZAREMBA	X						
VANDELEVILLE	Claude DELOFFRE					X		
	<i>Jean-Claude CACAS</i>							
VANNES LE CHATEL	Nathalie HAMEAU KINDERSTUTH	X						
	Nathalie AUFRERE	X						
VICHEREY	Christian FRANCE				X			
	<i>Marie-Aline BONNAVENTURE</i>	X						

Étaient également présents : Monsieur Xavier LOPPINET – Madame Pascaline GOUERY – Monsieur Christophe GEISEL – Monsieur Gauthier BRUNNER, Conseiller départemental

Étaient également excusés : Monsieur le Sous-Préfet de Toul-Yohann TOUBHANS – Monsieur le Sous-Préfet de Neufchâteau Benoît ROCHAS

Ordre du jour

- 1-CC-2018-1246 –lancement d'un concours d'architecte pour la construction d'un nouveau siège de la Communauté de Communes et élection des élus membres du jury de ce concours
- 2-Intervention de TDLU (terres de lorraine urbanisme)
 - 2-a – Point sur l'instruction des autorisations au droit du sol
 - 2.b – Présentation du S.I.G (Système d'information Géographique)
- 3-Présentation du cadastre solaire et points d'informations sur la dynamique T.E.P.O.S
- 4-Présentation du bilan d'activité de la saison estivale de la Base de Loisirs Intercommunale de FAVIÈRES
- 5-CC-2018-1247-création d'un poste de rédacteur territorial non titulaire pour une durée de 1 an (poste de responsable de la base de loisirs)
- 6-CC-2018-1248-Décision modificative budgétaire n°1 du B.P 2018
- 7-Affaires et informations diverses

1-CC-2018-1246 – LANCEMENT D'UN CONCOURS D'ARCHITECTE POUR LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ET ELECTION DES ELUS MEMBRES DU JURY DE CE CONCOURS

Par délibération en date du 30/09/2010, le conseil communautaire a décidé de l'acquisition des terrains situés à proximité des ateliers communautaires à Colombey les Belles pour un projet de nouveaux locaux communautaire

- AC 533 – 985 m² ;
- AC 535 – 588 m² ;
- AC 537 – 975 m² ;
- AC 539 – 139 m².

En effet, suite à l'évolution de la communauté de communes, le transfert de nouvelles compétences, la mutualisation de moyens, les locaux de la communauté de communes sont devenus trop exigus. Pour pallier à ce manque de place, des petits travaux d'optimisation ont été faits à l'intérieur des locaux actuels. Un bungalow comprenant 5 bureaux a été installé près du siège communautaire et des locaux administratifs ont également été loués à l'extérieur. Aujourd'hui, toutes les optimisations possibles ont été faites et la construction d'un nouveau bâtiment comme siège de la communauté de communes devient nécessaire, pour optimiser l'organisation et le fonctionnement des différents services mais également pour répondre à l'accueil de nouveaux agents afin assumer les prochaines compétences (Eau, Assainissement, GEMAPI, Mobilité, ...)

De plus, le bâtiment actuel ne remplit pas aux obligations d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et/ou en situation de handicaps. Afin de le mettre aux normes, de lourds travaux de rénovation seraient nécessaires. Ces travaux, demandent, entre autres, l'élargissement des espaces de circulation et des sanitaires, ce qui réduira le nombre de bureaux et des espaces utilisables. Ces travaux devraient être faits dans des locaux inoccupés, d'où en parallèle la nécessité de trouver des locaux provisoires pendant une année environ afin de permettre une continuité du travail des agents. Ce déplacement des équipes techniques aurait également un coût très important.

Enfin, la construction d'un nouveau siège de la communauté de communes permettra :

- De regrouper toutes les activités, y compris celles concernant de futures compétences, sur un même site, ce qui facilite le travail interservices et la transversalité dans la mise en place de projets.
- D'être un lieu repéré comme accueil de services publics via les missions gérées par l'intercommunalité, mais aussi en permettant l'accueil de partenaires dans une logique de MSAP (Maison de Services Au Public), comme par exemple la Mission Locale, les services sociaux du département, de la MSA, et pourquoi pas des permanences décentralisées de la CAF, ... tout en continuant d'accueillir l'espace emploi, des permanences ponctuelles du service d'instruction des autorisations au droit du sol, ...

Un programmiste le cabinet CESTE de Pont à Mousson- a été recruté. Sa mission consiste à déterminer les éléments qui permettent de définir le projet du nouveau siège de la communauté de communes en étroite concertation avec un comité de pilotage composé d'élus du bureau communautaire et de membres du personnel

Le programmiste a travaillé sur :

- le dimensionnement de l'opération
- les principes d'organisation fonctionnelle
- la faisabilité d'implantation
- l'estimation du coût.

A ce jour, au vu de l'avancement de la mission, le conseil communautaire doit prendre position sur le programme général, l'estimation financière et le lancement du concours d'architecture sur ces bases.

1 - PROGRAMME GENERAL

La surface utile totale est fixée à 1107 m².

S'agissant de l'aménagement extérieur : voirie parking-cour 900 m² - parvis : 600m² ; 40-50 places de parkings seront prévues sur l'unité foncière

2 - ESTIMATION SOMMAIRE

L'estimation sommaire est arrêtée à un montant de travaux à hauteur de 2 754 100 € HT.

Elle comprend l'ensemble des travaux de construction et d'aménagement des locaux. Une provision a été intégrée pour les VRD correspondant aux travaux de raccordement aux réseaux primaires, à la voirie et aux parkings propres à l'opération ainsi qu'aux aménagements extérieurs spécifiques à l'activité des services. Ces postes sont susceptibles d'évolution en plus-value ou moins-value en fonction des différentes études qui seront rendues et des appels d'offres de travaux.

L'estimation n'intègre pas les honoraires de maîtrise d'œuvre, ni celle du coordonnateur SPS, bureau de contrôle, OPC, et les équipements immobiliers et mobiliers.

3- CONCOURS D'ARCHITECTURE

Il est proposé de lancer un concours restreint d'architecture niveau Avant Projet Sommaire, fondé sur l'article 8 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée par la publication d'un avis de concours dans les conditions prévues aux articles 33,34 et 36. La composition du jury du concours se fera selon les dispositions générales des articles 88-89-90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics. Il se déroulera en 2 temps :

- a) **appel de candidatures** auprès d'équipes de maîtrise d'œuvre et sélection d'un nombre suffisant de candidats retenus pour obtenir une réelle concurrence saine, compétences, moyens et références.
- b) **étude par les équipes** sélectionnées du projet de construction avec remise d'un dossier de niveau Avant-Projet Sommaire.

Le choix du lauréat sera effectué par le conseil communautaire après avis motivé du jury.

4- COMPOSITION DU JURY

En application de l'article 89 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, le jury sera composé de 3 collèges : élus titulaires et suppléants, personnalités expertes, maîtres d'œuvre.

L'assemblée délibérante est invitée à désigner ses représentants, le Président de la communauté de communes étant Président du jury.

Le conseil communautaire désigne les membres suivants pour composer le jury de concours :

- **Pour la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois :**
 - o 6 membres titulaires et 6 suppléants

Proposition :

Président du Jury (1) : M. Philippe PARMENTIER

Élus titulaires (6)

- Guy CHAMPOUGNY
- Chrystophe BLAZIN
- Bertrand DELIGNY
- Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH
- Jean Pierre CALLAIS
- Patrick AUBRY

Élus suppléants (6) :

- Jean Jacques TAVERNIER
- Michel HENRION,
- Germain GRANDJEAN
- Jose FAYS
- Patrick DETOREY
- Roland MILLERY

Conformément à l'article 89 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le Président arrêtera les membres des collèges suivants par arrêté.

Il est proposé les désignations suivantes :

- **Membres dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours :**
(Membres qualifiés (1/3 au moins de l'ensemble des membres du jury) :
 - o 1 architecte proposé par l'Ordre régional des Architectes
 - o 1 architecte proposé par le CAUE 54
 - o 2 représentants d'un bureau d'étude technique
- **Membres à voix consultative :**
 - o Madame le comptable public ou son représentant
 - o Monsieur le Directeur de la concurrence ou son représentant.

Il est proposé d'attribuer aux membres qualifiés et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours une indemnité de 200€ TTC la ½ journée ou 350 € TTC la journée par réunion de jury dûment convoquée.

5 - PLANNING PREVISIONNEL

Mi-novembre 2018 : Lancement du concours d'architecture

Fin janvier 2019 : Sélection des 3 équipes admises à soumissionner

Mi-mai 2019 : Choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre

Décembre 2019 : Lancement de la consultation des entreprises
+ 3 mois : Appel d'offres et Choix des entreprises

Mars 2020 : Attribution des différents lots de marché
+ 15-16 mois : Réception des travaux

Juin 2021 : Livraison des bâtiments à la communauté de communes du Pays de Colombey et du Sud Toulinois

Juillet-Août 2021 : Déménagement/Mise en service

6- ESTIMATION PAR POSTES

Travaux	quantité	Montant € HT
Démolition bâtiment existant	forfait	45 000 €
Bâtiment	1107 m ²	2 405 600 €
Clôture et portail	120 m ^l	36 000 €
Fondations spéciales	forfait	72 000 €
Voirie	1600 m ²	86 000 €
parvis	800 m ²	72 000 €
Espace vert	m ²	22 500 €
Raccordement réseaux	forfait	15 000 €
		2 754 100 €
Tolérance AVP/ouverture de plis/fin de chantier		193 000 €
		2 947 100 €

Coût d'objectif au stade de la programmation, y compris honoraires maîtrise d'œuvre et bureau d'étude, aléas, dépenses diverses et révisions de prix : 3 553 935 € HT

Travaux : 2 754 100,00 €

dont démolition du bâtiment existant: 45 000 €

dont bâtiment: 2 477 600 €

Correction travaux: 189 637,00 €

Honoraires et divers: 475 239,00 €

dont indemnisation concours de 21 000€

Actualisation sur 2 ans: 134 959,00 €

Total HT : 3 553 935,00 €

7- PRIMES.

Conformément aux prescriptions de l'article 90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, l'indemnisation des architectes ayant concourus est obligatoire car les concurrents réalisent une partie de la prestation qu'ils effectuent habituellement dans le cadre d'un contrat de maîtrise d'œuvre. Le montant des primes versées à chaque concurrent est égal au prix estimé des études demandées au concours, affecté d'un abattement à hauteur de 60% de la mission APS. S'agissant du candidat retenu, cette somme constituera une avance sur honoraires.

En l'occurrence, il est proposé de fixer le montant de la prime à 21 000€ HT.

Le président procède au vote :

Nombre de votants : 39

Abstentions : 2

Contre : 0

Pour : 37

Après le passage au vote, les élus

CONFIRMENT la décision de réaliser la construction du nouveau siège de la Communauté de la Communes
APPROUVENT le programme général.

AUTORISENT le lancement du concours restreint d'architecture fondé sur les articles 8 de l'ordonnance du 25 juillet 2015 et aux articles 88-89 et 90 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

CONFIRMENT la désignation des membres proposés par le bureau pour siéger au Jury de concours conformément à l'article 89 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

DESIGNENT les représentants de la communauté de communes au sein du jury de concours, à savoir

Président du Jury (1) : Philippe PARMENTIER

Élus titulaires (6) : - Guy CHAMPOUGNY
- Chrystophe BLAZIN
- Bertrand DELIGNY
- Nathalie HAMEAU-KINDERSTUTH
- Jean Pierre CALLAIS
- Patrick AUBRY

Élus suppléants (6) : - Jean Jacques TAVERNIER
- Michel HENRION,
- Germain GRANDJEAN

- Jose FAYS
- Patrick DETOREY
- Roland MILLERY

APPROUVENT l'estimation globale et **AUTORISENT** le Président à solliciter le maximum de subventions
AUTORISENT le lancement des consultations des différents bureaux techniques

AUTORISENT le défraiement des membres qualifiés et dont la participation présente un intérêt particulier au regard de l'objet du concours pour un montant de de 200€ TTC la ½ journée ou 350 € TTC la journée par réunion du jury dûment convoquée

ACCEPTENT le montant de la prime aux candidats ayant remis des études de niveau Avant-Projet Sommaire pour un montant, chacune de 21 000€ HT, cette somme constituant une avance sur honoraires pour l'équipe lauréate.

AUTORISENT le Président à signer l'ensemble des documents actes administratifs et les annexes qui lieront la communauté de communes à tous ses partenaires.

2-POINT SUR LE SERVICE APPORTE PAR TDLU (TERRES DE LORRAINE URBANISME)

La création du service: un enjeu de mutualisation

- °Origine: la loi ALUR prévoit la suppression de l'instruction par l'Etat (DDT) pour toute commune disposant d'un document d'urbanisme (POS, PLU, Carte communale) appartenant à un EPCI de plus de 10 000 habitants.
- Volonté locale : coopération entre les 4 intercommunalités de Terres de Lorraine pour créer un service pour l'instruction et d'autres missions transversales : SIG, planification et habitat

Le service actuel initialement situé à TOUL. Il a récemment déménagé à NEUVES-MAISONS permettant une transversalité entre services.

Les missions confiées dans la convention

- La répartition des missions est le fruit d'une réflexion conjointe entre les 4 intercommunalités pour ajuster les coûts de fonctionnement:
 - Répartition des actes instruits par les communes et le service TDLU :
 - Les certificats d'urbanisme (CU) et déclarations préalables (DP) dits simples relèvent des communes
 - Les CU et DP dits complexes, permis de construire et de démolir, ... relèvent de TDLU
- °Répartition liée aux dispositions légales :
 - Consultation des bâtiments de France = communes
 - Autres consultations (ENEDIS, SDAA, SDIS, CDAC...) =TDLU
 - Répartition des missions pour maintenir la proximité entre pétitionnaire et mairie:
 - Accueil du public puis réception et enregistrement des AOS en mairie
 - Instruction des dossiers par TDLU, gestion du logiciel d'instruction (modèles de courrier, extraction des données à SITADEL, alimentation des informations sous forme cartographiques...) et conseil des pétitionnaires en amont de leur projet ou au cours de leur projet

En 2017: 848 dossiers envoyé à TDLU dont 132 sur la CCPCST (55 PC, 58 DP)

En 2018 : jusqu'au 30/09/2018, 646 dossiers réceptionnés par TDLU dont 105 de la CCPCST

Pour permettre un suivi sur les dossiers et un interlocuteur unique: répartition des communes autour des 3 agents instructeurs. Sur la CCPCST : Laura MARTIN

lmartin-tdlu@cc-mosellemadon.fr
03 54 95 65 95

Une instruction à disposition des communes

- °Evolution au 1er octobre des permanences téléphoniques pour répondre aux sollicitations diverses et élargissement des horaires :
 - o Mardi et vendredi matin : 8h30/12h30
 - o Mercredi et jeudi après-midi: 13h30/17h
 - o Permanences territoriales : sur la CCPCST : tous les jeudis matin si rendez-vous pris en amont . A destination des élus, secrétaires de mairie et pétitionnaires ou professionnels (architectes notamment)
 - o Autres rdv possibles sur demande, au siège de la CCPCST ou en mairie) et mail à tout moment de la journée

En 2017: 10 rdv mairie et 46 rdv pétitionnaires, plus de 1000 appels (-1/3 porteurs de projet et 1/3 de mairie pour le logiciel ou procédures et 1/3 sur le fond des dossiers)

Une instruction à disposition des communes

◦LES OUTILS CREEES :

- Les formations en 2016 et 2017 sur CARTADS et INTRAGEO + les FICHES PRATIQUES
- LA FICHE OBSERVATION MAIRE en 2017: il peut être joint à tout dossier d'AOS pour éclairer les instructeurs sur un point particulier (technique, spécificité local, problématique particulière, instruction délicate...)
- Les BULLES de TDLU en 2018 : lettre d'info : déjà 2 numéros sur l'actualité
- En continu: veille juridique et adaptation des modèles de courrier dans le logiciel partagé (ex: date d'affichage)

L'ARTICULATION ENTRE INSTRUCTION ET PLANIFICATION

- ◦Echanges sur la rédaction des PLU ou POS (Blénod les Toul, Colombey les Belles,...)
- Conseils et relecture de projets de PLU
- Participation active dans la préparation du PLUI (règlement écrit, graphique, OAP)
- Lien planification/instruction/SIG: insertion des documents d'urbanisme dans le géo portail de l'urbanisme

LES ACCOMPAGNEMENTS des communes :

- Emprise sur le domaine public (Gibeauveix)
- Appui sur le projet de groupe scolaire (Ochey)
- Instruction du projet groupé salle polyvalente, logements et mairie à Germiny
- Appui à la constructibilité d'une parcelle en lotissement (Favières)
- Contrôle de conformité de la maison médicale (Colombey)
- Conseils dans le cadre de contentieux (Crépey)

LES ACCOMPAGNEMENTS DES PORTEURS DE PROJET :

- Entreprises : ALLAIN, ZONE ECO EN PRAVE , LA FABRIQUE...
- Pétitionnaires
- Professionnels : Architectes, ADSN, autres...

L'APPUI A LA REDACTION DES ARRETES :

Avis émis par TDLU d'après dispositions légales et document d'urbanisme en vigueur et selon la connaissance du dossier

Objectifs : limiter le risque de contentieux (contrôle de légalité et contentieux entre pétitionnaire et tiers)

La compétence de délivrance appartient bien au maire

Après échange sur les particularités locales et en cas de maintien d'avis divergents sur un dossier, le service émet l'avis le plus respectueux de la légalité possible et sur sollicitation du maire, un autre projet d'arrêté peut être proposé en complément par mail,

EVOLUTIONS POSSIBLES DU SERVICE

En 2019: avec la fin de l'instruction pour les communes de la CCTT :

- ◦Instruction des DP et CU des communes qui le souhaitent ? (service à développer au cours du 2ème trimestre 2019)
- ◦Autres attentes?

COORDONNEES POUR RAPPEL :

TDLU

145 rue du Breuil 54230 NEUVES-MAISONS

Tél : 03 54 95 65 95 et mail : accueil-tdlu@cc-mosellemadon.fr

3-PRESENTATION DU CADASTRE SOLAIRE ET POINTS D'INFORMATIONS SUR LA DYNAMIQUE T.E.P.O.S

Présentation faite par Monsieur Thomas BAILLY de Terres de Lorraine et démonstration faite via le site internet accessible gratuitement, www.terresdelorraine.cadastre-solaire.fr. Ce site propose également une évaluation moyenne des montants d'investissement possibles pour une installation solaires thermiques et ou photovoltaïques.

Pour toutes questions vous pouvez contacter quest54@eie-lorraine.fr – téléphone : 03-83-64-98-04

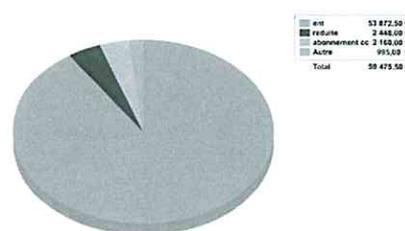
Plus de 20 animations gratuites sont organisées près de chez vous en novembre, conférences, ateliers, et visites pour découvrir comment agir à notre échelle et prendre part au défi climatique, les dates sont sur l'agenda du site de terres de lorraine

4-PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE DE LA SAISON ESTIVALE DE LA BASE DE LOISIRS INTERCOMMUNALE DE FAVIERES

BILAN FREQUENTATION

- entrées individuelles tarif classique : 21 549
- entrées réduites : 1 632
- entrées groupes : 2 044
- Abonnement CC : 144
- Abonnements hors CC : 41

CHIFFRE D'AFFAIRE



EVOLUTION DES ENTRÉES

- fréquentation moyenne de 2012 à 2018 : 15270 entrées
- 2018 une année record due à une météo favorable: 35 % d'augmentation si l'on prend l'année 2017 comme référence

ANALYSE DU PUBLIC DE SES HABITUDES ET DE LA FRÉQUENTATION

En juin :

- Fréquentation essentiellement les mercredis et les week end par un public composé principalement d'individuels, puis intensification après le 15 juin
- Les personnes résidant à proximité continuent à arriver en nombre après la fermeture malgré l'allongement de la plage horaire à 19 h et un tarif réduit à partir de 17h30

En juillet et aout :

- On note un épisode caniculaire du 24 juillet au 8 aout : avec une hausse de la fréquentation
- Une baisse de la fréquentation fin aout expliquée par de nombreux départs en vacances, une météo moins clémente et l'approche de la rentrée

SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE

- Le poste de secours n'est plus adapté à la fréquentation du site
- Demandes du public : mise en place de sanitaires à proximité de la plage, cabine de change, d'un espace bébé / allaitement, de douches sous forme de cabines, ... (et sanitaires actuels très vétustes)
- Difficultés à recruter des MNS : manque d'effectif au cours de la saison et de nombreux désistements

LES ANIMATIONS

FETE DE L'ETE

- fanfare + concert + feu
- soirée très appréciée (environ 700 personnes)
- Beaucoup d'enfants : prévoir une animation en parallèle plus ciblée
- le spectacle pyrotechnique / feu d'artifice rend la soirée très attractive
- gros succès pour le restaurateur mais problèmes électriques
- date envisagée pour 2019 : 29 juin
- horaire : débuts des festivités en fin d'après-midi pour inciter le public à payer pour participer à la soirée et capter du public déjà présent

TRIATHLON TOUR

- peu de fréquentation : moins de 50 enfants
- cross triathlon peu en vogue chez les enfants
- temps mitigé
- manque de communication auprès des centres de loisirs
- peu de succès auprès des individuels

LIRE EN SHORT LES 19 ET 26/07

- Une animation appréciée par les enfants qui rencontre un franc succès
- Envisager la création d'un rendez-vous hebdomadaire et peut être aussi des livres destinés aux adultes

TRAMPOLINE GEANT 18/07

- énorme succès
- une fréquentation intensive et en flux continu du matin au soir et bon rapport attractivité / prix
- prestataire très sympathique qui possède un large choix de prestations exemple : babyfoot géant, sumos géants, etc

SPECTACLE FRAKASS CIE BABYLONE LE 22 /07

- spectacle de théâtre sur la thématique du recyclage qui se déroule dans un bus-théâtre
- faible jauge le matin et le midi (choix des horaires à revoir)
- hausse de la fréquentation l'après-midi avec des séances qui font salle comble
- participe à la démocratisation de la culture
- le public apprécie le côté "gratuit" (une fois l'entrée au site payé)
- nécessité de choisir un spectacle tout public l'année prochaine

ANIMATIONS NATURE LES 8/08 14/08

- découverte de la faune et de la flore sous forme d'échanges ludiques avec un guide de l'association LOANA
- activités : pêche de larves au fond de l'eau, réalisation d'instruments de musique à l'aide de végétaux.

- Un public fidèle et qui se déplace pour l'animation
 - Animation à reconduire
- ACCROBRANCHE LE 1/08**
- Animation gâchée par la météo : temps très orageux tout la journée
 - Une animation à gros budget très peu fréquentée cette année du fait de la météo
 - Envisager de remplacer cette animation par une animation sur la thématique de l'eau qu'on ne peut pas trouver ailleurs
- JOURNÉE DU VENT LE12/08**
- La BDL est décorée avec toutes sortes de cerfs-volants et une activité manuelle "création de cerfs-volants" est proposée
 - animation à petit budget mais qui rencontre un franc succès (Plus de 250 participants)
- CINEMA EN PLEIN LE 24/ 08**
- choix du film Tous en Scène fait par le public par l'intermédiaire d'un sondage Facebook
 - Près de 150 intéressés sur Facebook mais une météo peu favorable le jour même et des températures proche de 10 C
 - date à revoir car trop proche de la rentrée (fin aout les parents cherchent à faire reprendre le rythme de l'école aux enfants)
- CROSS TRIATHLON FORMAT S LE 9/09**
- épreuve sportive qui consiste en un enchainement 500 m de natation en eau vive, 11 Km de Vtt sur sentier et 4 km de course à pied
 - près de 100 participants soit plus 20 % que l'année précédente
 - choix de la date différent l'année prochaine car le 7 septembre est pris par le triathlon de Gérardmer
 - prévoir une communication plus en amont et peut être une co communication avec le trail de la colline de Sion
 - problème de stockage du matériel et de personnel pour l'installer
 - manque de bénévoles : envisager une co organisation avec un club local

CAMPING

- CAPA : 1215 nuitées enfants et 313 nuitées encadrants
- Camping : 74 nuitées
- bloc sanitaire : problème de débit
- demande concernant des logements insolites (dôme, roulotte, cabane dans les arbres, yourte ...)
- définir la capacité maximale du camping

TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS A PRÉVOIR

- Rénovation toilettes
- Investissements matériel de cuisine
- Création d'un bâtiment poste de secours / sanitaires près de la plage
- Logement pour MNS
- Matériel à renouveler : chaises de surveillance et brancard

5-CC-2018-1247-CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR TERRITORIAL NON TITULAIRE POUR UNE DUREE DE 1 AN (POSTE DE RESPONSABLE DE LA BASE DE LOISIRS)

Considérant l'art 3-2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984, il est possible d'ouvrir un poste pour une durée déterminée pour répondre à une vacance de poste dès lors qu'il n'y a pas de fonctionnaires postulant à ce poste correspondant aux critères requis.

En l'espèce, afin d'animer de manière pérenne la base de loisirs de Favières, il est proposé d'ouvrir un poste en cat B sur une durée d'un an renouvelable 1 fois.

Fonctions : Agent affecté au pôle économie tourisme pour l'animation de la Base de Loisirs

Filière : administrative

Cadre d'emploi : rédacteur territorial

Grade : rédacteur catégorie B

Niveau de recrutement : suivant le barème indiciaire de la grille de catégorie B

Temps complet : 39 h

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus du conseil communautaire

AUTORISENT le Président aux annonces réglementaires et au recrutement

AUTORISENT le Président à recruter un contractuel de droit public conformément à l'art 3 -2 de la loi n°84-53 du 26/01/1984 dès lors qu'il n'y a pas de fonctionnaires postulant à ce poste correspondant aux critères requis et à lancer la procédure de recrutement

APPROUVENT la création d'un poste de rédacteur pour une durée déterminée de 1 an à compter du 01/12/2018 et renouvelable 1 fois

AUTORISENT le Président à signer les arrêtés de nomination

S'ENGAGENT à inscrire les crédits nécessaires au financement sur le budget 2018

FIXENT dans ce dernier cas le niveau de rémunération correspondant au niveau d'expérience du candidat retenu.

OPERATION REELLE FONCTIONNEMENT

CHAP 012 : charges de personnel : suite à l'embauche de 2 agents en charge de la partie urbanisme et habitat dès le mois d'octobre, il est nécessaire d'augmenter les charges de personnel : 20 000€

CHAP 65 : participation au capital de l'entreprise la FABRIQUE : 5 000 €

CHAP 014 : reversement FNGIR : 21 315 € (en prévision des estimations des services fiscaux)

023/ Virement à la section investissement : - 46 315 €

OPERATION REELLE INVESTISSEMENT :

Différentes opérations en investissement étaient prévues au BP 2018, il est proposé de les supprimer et de compléter des opérations qui nécessitent des crédits supplémentaires.

OP	INTITULE	NATURE	OBSERVATIONS	MONTANT DEPENSES DM	MONTANT RECETTES DM
OP 150	EPHAD	Dépenses liées à l'acquisition de régulateurs thermiques non prévues initialement	En cours	+ 5000 €	
Op 131	BASE DE LOISIRS	Acquisition de bâtiments modulaires pour les logements de maîtres nageurs	En cours pour commande et installation avant mars 2019	+ 20 000 €	
Op 155	LA BOUVADE	Travaux en cours	Ouverture des plis et réalisation de l'opération en globalité (pour bénéficier des subventions AERM)	+ 65 000 €	
Op 160	RUISSEAU AAR	Travaux non réalisés	Opération non lancée à prévoir pour 2019	- 50 000 €	AERM : - 105 600€
Op 153	AIDE HABITAT	Dossiers en cours pour des subventions Habitat, TEPCV (aux particuliers)		+ 20 000 €	
Op 154	MAISON MEDICALE ALLAMPS	Actualisation des prix de marchés (obligatoire) et facture honoraires MOE avant le BP 2019 - Subventions notifiées en 2018 et non inscrites au BP		+ 100 000€	FEADER : 211 915 € FNADT : 100 000€

Récapitulatif- DM1- BP 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTE DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de fonctionnement	0.00	Recettes de Fonctionnement	0.00
TOTAL DMIFCT	0.00	TOTAL DM 1 FCT	0.00
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
DM1	160 000.00	DM1	160 000.00
TOTAL INVEST	160 000.00	TOTAL INVEST	160 000.00

RECAPITULATIF BUDGET 2018

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		RECETTE DE FONCTIONNEMENT	
BP	6 681 201.36	BP	6 681 201.36
DM1		DM1	
TOTAL FCT	6 681 201.36	TOTAL FCT	6 681 201.36
DEPENSES INVESTISSEMENT		RECETTES INVESTISSEMENT	
BP	3 171 642.45	BP	3 171 642.45
DM1	160 000.00	DM1	160 000.00
TOTAL INVEST	3 331 642.45	TOTAL INVEST	3 331 642.45
TOTAL GENERAL	10 012 843.81	TOTAL	10 012 843.81

Le tableau joint en annexe précise les inscriptions budgétaires

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, les élus du conseil communautaire

APPROUVENT la décision modificative budgétaire n° 1 du BP 2018

AUTORISENT le Président à modifier le BP 2018 tel que présenté dans le tableau joint en annexe et présenté ci-dessus

AUTORISENT l'ouverture des inscriptions budgétaires telles que présentées dans le tableau joint

AUTORISENT le Président à signer tous les documents nécessaires à la présente décision.

OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
CHAP 012- 6413-020	CHARGES PERSONNEL	20 000,00			
CHAP 65-65738-020	PARTICIPATION CAPITAL LA FABRIQUE	5 000,00			
CHAP 014-739221-020	ATTENUATION PRODUITS	21 315,00			
023	Virement section investissement	-46 315,00			
		0,00			0,00
INVESTISSEMENT DEPENSES			INVESTISSEMENT RECETTES		
<i>cp</i>	<i>objet</i>	<i>montant</i>	<i>cp</i>	<i>objet</i>	<i>montant</i>
OPERATIONS REELLES			OPERATIONS REELLES		
OP150-2313-020	EPHAD	5 000,00			
OP 131-2313-020	BASE DE LOISIRS FAVIERES	20 000,00			
OP154 -2313-020	MAISON MEDICALE ALLAMPS	100 000,00	OP154	MAISON MEDICALE ALLAMPS	
			1311-020	FEADER	211 915,00
			1311-020	FNADT	100 000,00
OP155-2128-020	LA BOUVADE	65 000,00			
OP160-2128-020	RUISSEAU AAR	-50 000,00	OP 160-1318-020	RUISSEAU AAR - AERM	-105 600,00
OP153-20422-020	AIDE HABITAT	20 000,00			
		160 000,00			206 315,00
	ss total	160 000,00		ss total	206 315,00
OP ORDRE			OP ORDRE		
	ss total	0,00			0,00
				virement section fonctionnement	-46 315,00
			021		
TOTAL		160 000,00	TOTAL		160 000,00

Levée de séance à 11 h 00

Ordre d'arrivée des délibérations de la séance

CC-2018-1246 –lancement d'un concours d'architecte pour la construction d'un nouveau siège de la Communauté de Communes et élection des élus membres du jury de ce concours
 CC-2018-1247-création d'un poste de rédacteur territorial non titulaire pour une durée de 1 an (poste de responsable de la base de loisirs)
 CC-2018-1248-Décision modificative budgétaire n°1 du B.P 2018

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de l'Yonne
 Philippe PARNET

